Interligue Minjis



1. ORGANISATION:

Une Interligue de Minijis est organisée les 19 et 20 mai par la Société des Régates de Vannes au départ d'ARRADON (Golfe du morbihan).

2. REGLES APPLICABLES:

- •Les Règles de Course à la Voile (RCV 2009-2012),
- •Les Règles de jauge de la classe Minijis sauf si l'une d'entre elles est modifiée par le présent Avis de Course ou par les instructions de Course,

Le présent Avis de Course,

•Les instructions de Course.

3. PUBLICITE:

Textes de référence : le port de publicité est régi par :

- •La règle 79 des RCV 2009/2012,
- •Les règles de la classe Minijis relatives à la publicité,
- •Les prescriptions de la FFVoile.

4. BATEAUX ADMIS A COURIR:

La régate est ouverte aux Minijis en conformité avec les règles de jauge de la classe Minijis. Le nombre de bateaux est limité aux 50 premiers équipages inscrits ayant transmis à la Société des régates de Vannes leur bulletin d'inscription accompagné des frais d'inscription et une copie des licences FFV. Une liste d'attente sera établie.

5. COUREURS ADMIS A PARTICIPER:

5.1. Coureurs licenciés à la FFVoile,

6. INSCRIPTIONS

Tout équipage qui désire participer au championnat de Bretagne doit impérativement adresser le bulletin d'inscription joint à : **SR Vannes**

4, rue de la carrière 56610 ARRADON

accompagné d'un titre de paiement établi à l'ordre de la SR VANNES correspondant aux frais de constitution du dossier.

Tout formulaire de pré-inscription incomplet ne sera pas pris en compte

7. MONTANT DES FRAIS DE CONSTITUTION DE DOSSIER :

Le montant des frais de constitution de dossier est fixé à 20€ par bateau

8. CONFIRMATION DES INSCRIPTIONS :

- 8.1. Les confirmations d'inscriptions seront enregistrées sur la base nautique le 19 mai de 10H à 11H.
- 8.2. Chaque coureur résident en France devra, au moment de la confirmation de son inscription, présenter obligatoirement :

- •sa licence FFVoile valide, portant le cachet médical, accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs,
- •L'autorisation de port de publicité si nécessaire.
- 8.3. Chaque coureur étranger non-résident en France doit apporter la preuve qu'il est en règle avec l'Autorité Nationale de son pays et présenter une attestation d'assurance responsabilité civile.
- 8.4. Chaque concurrent devra signer, au moment de son inscription définitive, un formulaire contenant les termes suivants : "J'accepte de me soumettre aux Règles de Course à la Voile et à toutes les autres règles qui régissent cette épreuve".
- 8.5. Les instructions de course seront disponibles au moment de la confirmation des inscriptions.

9. HEURE DE MISE A DISPOSITION:

L'heure du premier signal d'avertissement de la 1ère course est fixée le 19 mai à 14h00

10. PROGRAMME:

Samedi 19 mai : : de 09H30 à 11H00,confirmations des inscriptions.

: 12H00 Briffing

: 14H00, 1er Signal d'avertissement, course(s).

Dimanche 20 mai : : 11H00, 1er Signal d'avertissement, course(s),

: 17H00, Palmarès

Nombre de manches maximales par jour : 5 Nombres de manches pour valider l'épreuve : 2

Nombres de manches à partir de laquelle la plus mauvaise manche est retirée. : 4

Nombre maximum de manches : 10

11. CLASSEMENT:

Il s'effectuera par un Système de Points a Minima.

12. PARCOURS

Les parcours seront du type banane

13. INFORMATIONS:

HOUDET Luc: 06 24 18 67 37 herve.tourneux@gmail.com